

Je souhaite inscrire mon enfant au Collège International Victor Hugo pour la rentrée prochaine.

Selon la section linguistique choisie, l'inscription au Collège est soumise à des conditions :

- en section internationale :
 - * de tests écrits et oraux et d'étude du dossier scolaire (procédure sur dossier uniquement pour les résidents à l'étranger) effectués vers avril (dossier à déposer vers mars selon le calendrier des vacances scolaires)
 - * de places vacantes
- en section bilingue ou classique :
 - * résidence qui atteste du rattachement administratif au Collège selon la carte scolaire (voir le site du Conseil Général 31 : <http://www.haute-garonne.fr>)
 - * dérogation à la carte scolaire accordée par l'Inspection Académique de la Haute Garonne, à demander vers le mois de mai dans l'établissement d'origine et traitée selon les critères nationaux.

Je souhaite inscrire mon enfant au Collège Victor Hugo en cours d'année.

Une inscription au Collège en cours d'année est envisageable, en fonction des places disponibles par niveau.

Je viens de l'étranger, et je souhaite inscrire mon enfant au Collège International Victor Hugo

Pour les enfants scolarisés dans un système éducatif étranger, il est nécessaire de prendre contact avec « Espace accueil nouvel arrivant » en France au 05.61.40.81.99 (ENAF) qui déterminera le niveau scolaire de l'enfant, par des tests de français et de mathématiques. Une scolarisation dans une classe d'accueil transitoire, avec un renforcement de la langue française, peut être préconisé (classe d'accueil la plus proche : collège Guillaumet à Blagnac).

Après l'avis de l'ENAF, sera étudiée l'inscription éventuelle au Collège International V. Hugo.

Je viens d'un établissement français à l'étranger.

Pour les enfants scolarisés dans un établissement Français de l'A.E.F.E. (Agence Enseignement Français à l'Etranger) la scolarité se continue normalement selon la décision prise par le conseil des maîtres ou par le conseil de classe.



COLLEGE
INTERNATIONAL
- COLOMIERS -

FOIRE AUX QUESTIONS

Je viens d'un établissement privé.

Si l'établissement est sous-contrat :

- la scolarité se continue normalement.

Si l'établissement n'est pas sous-contrat :

- l'Inspection Académique de la Haute Garonne organise des tests d'entrée dans le système éducatif (Education Nationale)

Je veux que mon enfant apprenne l'Espagnol au collège

Le Collège International Victor Hugo travaille en partenariat avec l'Ecole Allemande (Deutsche Schule Toulouse). Pour cette raison seul l'allemand peut être choisie en langue vivante 2 (dès la 6^{ème} pour la section bilingue – en 4^{ème} pour tous les élèves).

Pour une scolarité avec un enseignement d'espagnol LV2, il faut envisager une scolarité dans un autre établissement.

Je ne veux pas que mon enfant soit seul dans la rue.

Les élèves peuvent entrer au Collège à partir de 8h et rester jusqu'à 17h ou 17h55 si le retour se fait par le transport scolaire. Une salle de travail est dans ce cas disponible.

Je ne peux pas amener mon enfant à l'établissement le matin ou venir le rechercher le soir.

Il est possible de contacter le Conseil Général 31 qui propose un service de transport scolaire (lignes interurbaines, services spécifiques de transport scolaire) ou qui fait appel à un opérateur extérieur. Il est à noter qu'une dérogation à la carte scolaire supprime le droit à la gratuité du transport scolaire.

Par ailleurs, l'établissement est situé à proximité de l'arrêt SNCF de la ligne Toulouse – Auch, connectée avec le réseau de métro de l'agglomération toulousaine.

Je veux que mon enfant déjeune dans l'établissement.

Un service de restauration sert 1800 repas chaque jour. Plusieurs formules sont envisageables : inscription pour deux jours, quatre jours ou cinq jours hebdomadaires.

Je veux que mon enfant soit hébergé.

Le Collège ne propose pas d'hébergement en internat pour les collégiens.



COLLEGE
INTERNATIONAL
- COLOMIERS -

FOIRE AUX QUESTIONS

Je lis souvent « Lycée International Victor Hugo » Est-ce le même établissement que le « Collège International Victor Hugo » ?

On parle de « cité scolaire », lorsque pour un même lieu géographique, plusieurs structures sont proposées.

Pour la « Cité Scolaire International Victor Hugo » sont regroupés le Collège International Victor Hugo, le Lycée Général et Technologique International V. Hugo et les Sections de Techniciens Supérieurs (STS).

Sont associés la Deutsche Schule Toulouse (DST) et l'association partenaire de la section britannique (English 31).

Je veux que mon enfant poursuive au Lycée International Victor Hugo.

Les élèves du Collège International Victor Hugo peuvent poursuivre leur scolarité au Lycée International Victor Hugo (sous réserve de l'accord du conseil de classe)

En 2011, les Collèges de Colomiers, Pibrac, Léguevin et de la Salvetat Saint-Gilles sont rattachés au Lycée International Victor Hugo.